

A l'attention de
Jean-Pierre Ferré, Directeur Général du Crous de Bordeaux Aquitaine
Lionel Larré, Président de l'Université Bordeaux Montaigne

Objet : Labellisation pour 3 ans de l'Observatoire du logement étudiant en Nouvelle Aquitaine (OLENA),

Paris, le 29 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Vous avez formulé une demande de labellisation pour trois ans de votre observatoire territorial du logement étudiant, confirmant ainsi la première phase de validation de votre gouvernance, de vos objectifs et de vos indicateurs qui avait eu lieu en 2019. Cette nouvelle étape permet au réseau des collectivités Enseignement Supérieur Recherche, aux Ministères du logement et de l'Enseignement supérieur recherche et innovation de faire un point sur la poursuite de l'observatoire, ses premières analyses et sa pérennisation. Les objectifs de la labellisation et son apport sont rappelés en annexe de ce courrier.

Nous souhaitons tout d'abord vous féliciter pour le travail d'animation et la connaissance qui en ressort. Nous avons bien conscience que l'année 2020 n'a pas été facile pour mobiliser les acteurs de terrain et que le travail de coordination et de gouvernance qui avait été réalisé au préalable portera ses fruits dans les prochains mois.

Suite à l'étude de votre dossier, nous avons le plaisir de vous annoncer la labellisation de votre observatoire pour trois ans. Néanmoins la commission souhaiterait mieux comprendre la place des universités et des agglomérations dans votre observatoire régional. Elle souhaite rappeler que l'implication des élus locaux est un point essentiel pour assurer l'intégration des résultats dans les politiques publiques. Suite à ces recommandations, nous vous proposons un temps d'échange spécifique entre le Crous de Bordeaux Aquitaine et l'Université de Bordeaux Montaigne, porteurs de l'observatoire, et les acteurs bordelais afin de bien comprendre les démarches engagées.

En dehors de cette demande, nous souhaitons souligner qu'il sera très enrichissant d'explorer plus avant les enjeux sur les territoires en dehors de la métropole bordelaise (où les défis sont indiscutablement les plus forts).

Ensuite, il est rappelé que l'observatoire doit servir à la décision par conséquent la poursuite des échanges avec les acteurs locaux permettra la prise en compte des analyses dans les stratégies. Vous pouvez retrouver les témoignages des acteurs nationaux qui composent vos observatoires, sur l'apport de la démarche dans la publication « Logement étudiant : observer pour décider. Guide 2. Pour connaître les OTLE et renforcer les partenariats »¹.

Enfin dans le cadre de de la dynamique nationale pour le logement des étudiants et des jeunes actifs, lancée par le gouvernement, nous accompagnerons les OTLE qui souhaitent travailler sur le logement des jeunes actifs et nous vous y encourageons.

¹ <http://www.fnau.org/fr/publication/logement-etudiant-observer-pour-decider-guide-2/>

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et l'Association des Villes Universitaires de France restent mobilisées pour vous accompagner.

Pour toute question ou demande d'intervention, vous pouvez contacter Zoé Chaloin, chargée de mission à la FNAU (chaloin@fnau.org) ou François Rio, délégué général de l'AVUF (dg@avuf.fr).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

François Rio
Délégué Général de l'AVUF

Brigitte Bariol-Mathais
Déléguée Générale de la FNAU



La labellisation des OTLE

Le réseau des associations de collectivités pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche qui regroupe l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), l'Association des communautés de France (AdCF), France Urbaine, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), Villes de France et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) en partenariat avec la Caisse des Dépôts, travaille depuis 2017 sur les enjeux du logement étudiant et le développement d'observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE). Cette démarche est accompagnée par les acteurs intéressés à ces questions et soutenue par le ministère de l'Enseignement supérieur recherche et innovation et le ministère chargé du logement.

Outils d'aide à la décision, ces observatoires ont pour ambition de permettre de :

- comprendre l'évolution des besoins et de l'offre et leur articulation avec ceux de l'enseignement supérieur et du territoire et les marchés du logement ;
- faire dialoguer des acteurs aux objectifs divers ;
- intégrer la problématique dans les politiques locales de l'habitat.

Ces observatoires territoriaux ont pour but de réunir les collectivités territoriales, les établissements, les services de l'État (DDT, DREAL, Rectorat) et les acteurs du logement des étudiants et de l'enseignement supérieur, afin d'avoir une connaissance et une réflexion globale autour de cette problématique. L'objectif est d'appréhender finement la demande et l'offre dans sa diversité dans une dimension prospective qui puisse guider les politiques urbaines. Les résultats de cette observation régulière permettront d'identifier les enjeux et d'éclairer localement les politiques publiques de l'habitat et d'intégrer cet objet dans les futurs PLH ou PLUi, mais également les stratégies des acteurs de l'enseignement supérieur et du logement étudiant.

Ces observatoires territoriaux ont vocation également à s'inscrire dans la dynamique nationale pour la construction de 60.000 logements pour étudiants et 20.000 pour jeunes actifs lancé par le gouvernement. Pour accompagner le volet 20 000 logements, à partir de cette année, nous construisons des indicateurs pour observer le logement des jeunes actifs.

Prérequis pour demander la labellisation pour 3 ans

Pour demander la labellisation OTLE, les territoires doivent :

- Avoir pérennisé la gouvernance de l'observatoire et fait valider l'observatoire par les nouveaux exécutifs
- Associer l'ensemble des acteurs du logement et de l'enseignement supérieur du territoire d'étude
- Avoir défini une feuille de route pour les trois prochaines années
- Avoir échangé avec l'ensemble des partenaires de l'Observatoire (Copil, cotech, séminaires, publications etc...)
- Avoir remonté au moins une fois les indicateurs nationaux.

Avantage de la labellisation

La labellisation permet :

- de rejoindre un réseau d'échanges et de mutualisations national coordonné par l'AVUF et la FNAU ;
- de profiter des études et analyses de l'ensemble du réseau ;
- d'être identifié par les partenaires nationaux;
- d'accéder à des données spécifiques (INSEE, CLEF...);
- de contribuer à la dynamique nationale sur le logement étudiant.

Membres de la commission de labellisation

Cette commission de labellisation réunira :

- le réseau des collectivités Enseignement Supérieur Recherche (AdCF, AVUF, France Urbaine, FNAU, CPU) :
 - François Rio – AVUF
 - Brigitte Bariol-Mathais – FNAU
 - Zoé Chaloin – FNAU
 - Ludovic Grousset – France Urbaine
 - Claire Delpech – AdCF
 - Clotilde Marseault – CPU
- les ministères chargés du logement et de l'enseignement supérieur et de la recherche :
 - Yves Rauch – DGALN
 - Jean-François Clerc – MESRI
 - Aissatou Sakho – MESRI
- les membres du conseil scientifique :
 - Jean-Claude Driant Professeur à l'école d'urbanisme de Paris – Lab'Urba
 - Myriam Baron Professeure de géographie à l'Université Paris-Est Créteil – Lab'Urba
 - Jacques Friggit Ingénieur général de l'administration du développement durable CGEDD

Calendrier des suites de la labellisation

Animation :

- Une fois par an – Séminaire national des OTLE et bilan de l'année passée
- Tout au long de l'année – Groupes de travail thématiques

Indicateurs et analyses :

- Septembre – Remontée des indicateurs
- Entre Octobre et janvier – Mutualisation des données et des analyses